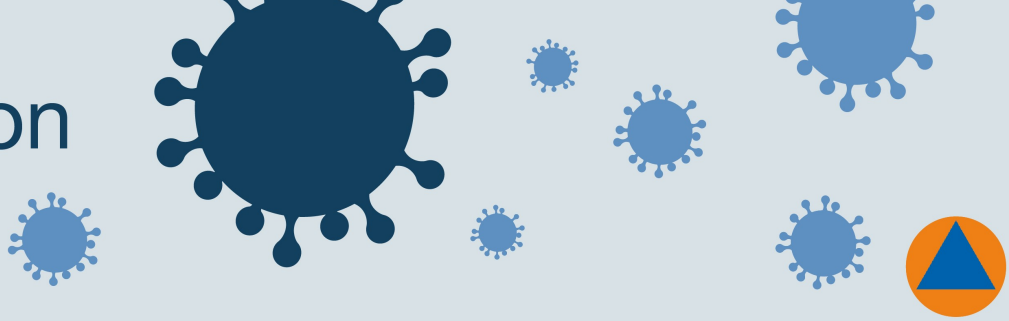


# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES :** À tous les médecins, gestionnaires et employés de l'Hôtel-Dieu de Lévis

**DATE :** Le 1<sup>er</sup> avril 2022

**OBJET :** Création des bulles COVID au sein des unités de soins

Dans un souci d'assurer un accès sécuritaire aux lits pour notre clientèle et pour aider à contrôler les éclosions dans le contexte de recrudescence des cas COVID à l'Hôtel-Dieu de Lévis, différentes bulles ont été créées sur les unités suivantes :

- 7000 – Cardio-hémato : Bulle sanctuaire pour la clientèle d'hémo-oncologie
- 8000 – Médecine : Bulle COVID rouge
- 9000 – Chirurgie : Bulle COVID rouge

Pour optimiser l'accès aux lits d'hospitalisation, ces bulles sont délimitées par des parois mobiles et seront ajustées selon le nombre de cas, la demande de lits et les recommandations de la Prévention et contrôle des infections (PCI).

Pour assurer la sécurité des usagers et des employés ainsi que pour restreindre les éclosions, diverses consignes doivent être respectées :

- Annexe 1 : *Consignes générales et en lien avec les regroupements de cas de COVID-19 (Bulles COVID)*
- Annexe 2 : *Consignes en lien avec la Bulle Sanctuaire pour la clientèle d'hémo-oncologie*

Je vous remercie de votre collaboration.

**Julie Berger**  
Directrice adjointe  
Direction des soins infirmiers  
Volet gestion des opérations en santé physique  
Secteurs Alphonse-Desjardins et Montmagny-L'Islet

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

# **Consignes générales**

## **en lien avec les regroupements de cas de COVID-19 (Bulles COVID)**

### **Consignes générales :**

Les cas de SARM+ ne doivent pas systématiquement être dirigés vers le 8000 (médecine). Ces usagers seront dirigés vers l'unité de soins requise par les soins et les précautions additionnelles seront appliquées comme à l'habitude.

Si un cas porteur d'EPC+ devait être admis, il serait préférable d'admettre ce dernier sur une unité où se trouve déjà un cas porteur selon le cas et ce, afin d'éviter le requis de dépistages hebdomadaires sur plusieurs unités. Cela aidera notre laboratoire et le personnel de soins qui vivent une charge de travail importante.

### **Consignes Bulles COVID :**

- Le corridor de la zone restreinte (bulle COVID) demeure propre « Vert ».
- La jaquette et les gants doivent obligatoirement être retirés à la sortie de la chambre.
- Si vous avez une séquence de soins à donner à différents usagers de la bulle COVID, il est possible de conserver le masque N-95 et la protection oculaire pour passer d'une chambre à l'autre.

#### **Attention :**

- Si l'unité est en éclosion, le port en continu du N95 s'applique selon les règles de la CNESST.
- Si l'unité n'est pas en éclosion, vous devez retirer le N95 après la séquence de soins aux cas COVID-19+ et mettre un masque propre.
- Dans une chambre à plusieurs lits occupés par des cas COVID-19+, il est possible de conserver la jaquette pour passer d'un patient à un autre. Par contre, il est obligatoire de changer les gants entre chaque usager et de procéder à l'hygiène des mains.
- S'il arrive qu'une chambre de contacts étroits COVID se trouve dans la zone restreinte, comme c'est le cas en date du 30 mars 2022 au 9000 (chirurgie), noter qu'il sera essentiel de maintenir le principe d'isolements distincts entre chaque cas afin de protéger chacun d'eux. Cela implique de changer la jaquette et les gants avec hygiène des mains entre chaque cas.
  - Normalement, il ne devrait pas y avoir de chambres de contacts étroits à l'intérieur de la bulle COVID. La décision a été prise de façon contextuelle pour éviter de nombreux transferts en situation de manque de lits sur l'unité.

**Lorsque les transferts seront effectués et que les bulles seront en place, le fonctionnement suivant est recommandé :**

- Si un nouveau cas COVID-19+ est découvert sur l'unité, on transfère le cas dans la bulle. On isole les contacts étroits (iso distincts) et on évite de procéder à de nombreux transferts.
- Il n'est pas absolument nécessaire que les contacts étroits soient transférés dans une chambre à proximité de la bulle. Actuellement, on tente de limiter les déplacements d'usagers et ainsi, la possible contamination croisée.
- Si un cas COVID-19+ est admis, ce dernier peut être dirigé dans une des bulles (au 9000 ou au 8000) en fonction de son requis de soins (ex. un cas COVID-19+ de chirurgie pourrait être dirigé directement au 9000).
- Il n'est pas prévu qu'un cas COVID-19+ soit sorti de la bulle pour être mis en chambre privée sauf si c'est absolument nécessaire bien entendu (ex. service privé, fin de vie, raison humanitaire).
- Autant que possible, tenter de dédier le personnel au cas COVID-19+. Évidemment, selon le nombre de cas sur l'unité, il est possible que le personnel s'occupe de cas COVID-19+ et de cas « Verts ». Le respect de l'hygiène des mains est alors essentiel.
- L'idéal est de dédier du matériel de soins aux cas positifs, mais si cela est impossible, s'assurer de la bonne désinfection du matériel de soins à la sortie de la chambre.



Mélanie Gélinas, ICS-PCI

Infirmière clinicienne spécialisée en prévention et contrôle des infections  
Direction générale adjointe – DGAPSPGS

## Consignes en lien avec la Bulle Sanctuaire pour la clientèle d'hémo-oncologie

- Les chambres ciblées pour les cas d'hémo-oncologie (Sanctuaire) sont celles en bout d'aile, à partir de l'ascenseur 16 (chambres 7711, 7710, 7712 ABC, etc.).
- Comme convenu depuis le début de la pandémie pour le Sanctuaire, la Bulle Sanctuaire doit être occupée seulement par des cas « Verts ».
- Afin d'optimiser la gestion des lits, le nombre de chambres (lits) inclus dans la Bulle Sanctuaire sera déterminé par le nombre d'usagers admis en hémo-oncologie.
- Le poste de garde réservé et dédié pour le personnel dispensant des soins aux usagers de la Bulle Sanctuaire demeure dans la chambre 7715. Bien entendu, il est convenu que le poste n'a plus l'obligation de se trouver à l'intérieur de la Bulle Sanctuaire. Par contre, les travailleurs demeurent dédiés aux cas présents dans la bulle.
- Les cas d'hémo-oncologie COVID-19+ sont localisés dans les chambres 7704-7705-7706 en date du 1<sup>er</sup> avril 2022. Si de nouveaux cas d'hémo-oncologie COVID-19+ sont découverts ou sont admis, les chambres 7707-7708 ou 7726 seraient à privilégier afin de favoriser le regroupement de cas confirmés le plus possible sur l'unité et ce, tout en maintenant la sécurité des usagers.



Mélanie Gélinas, ICS-PCI  
Infirmière clinicienne spécialisée en prévention et contrôle des infections  
Direction générale adjointe - DGAPSPGS